



GARANTIE RÉSIDENTIELLE LIMITÉE DE FIBERON

VEUILLEZ LIRE ATTENTIVEMENT CETTE GARANTIE AVANT D'ACHETER, D'UTILISER OU D'INSTALLER VOTRE PRODUIT FIBERON. CETTE GARANTIE ÉTABLIT L'ENSEMBLE DE LA RESPONSABILITÉ DE FIBER COMPOSITES LLC, RÉALISANT SES ACTIVITÉS COMMERCIALES SOUS LE NOM DE FIBERON, POUR LES PRODUITS UTILISÉS DANS UNE APPLICATION RÉSIDENTIELLE. CETTE GARANTIE VOUS DONNE DES DROITS RECONNUS PAR LA LOI ET VOUS POURRIEZ AVOIR D'AUTRES DROITS QUI VARIENT SELON L'ÉTAT OU LA PROVINCE.

CETTE GARANTIE LIMITÉE EST EXCLUSIVE ET EST LA SEULE GARANTIE APPLICABLE AUX PRODUITS. EN CE QUI CONCERNE CHACUN DES PRODUITS, TOUTES LES GARANTIES IMPLICITES SONT STRICTEMENT LIMITÉES À LA DURÉE DE LA GARANTIE LIMITÉE APPLICABLE À DE TELS PRODUITS, COMME INDIQUÉ CI-DESSOUS, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, TOUTE GARANTIE DE QUALITÉ MARCHANDE OU DE CONFORMITÉ À UN USAGE PARTICULIER. CERTAINS ÉTATS OU CERTAINES PROVINCES NE PERMETTENT PAS LA LIMITATION DE LA DURÉE D'UNE GARANTIE IMPLICITE, IL EST DONC POSSIBLE QUE LA LIMITATION CI-DESSUS NE S'APPLIQUE PAS À VOUS.

Fiber Composites LLC, réalisant ses activités commerciales sous le nom de Fibron (« **Fibron** ») accorde la garantie limitée suivante (« **Garantie limitée** ») à l'acheteur résidentiel d'un produit Fibron énuméré dans la présente Garantie limitée (chacun, un « **Produit** »). Cette Garantie limitée s'applique uniquement aux Produits vendus à un acheteur résidentiel et utilisés dans les applications décrites ci-dessous. Sauf dans la mesure où cela est autorisé ci-dessous ou en vertu de la loi applicable, la présente Garantie limitée ne peut être attribuée ou transférée; cependant, la Garantie peut être transférée une fois, pendant la période de cinq ans suivant la date d'achat d'origine du Produit, à un acheteur subséquent de la propriété sur laquelle le Produit a été installé à l'origine.

1. QUI EST UN ACHETEUR RÉSIDENTIEL?

- a. En vertu de cette Garantie limitée, un « **Acheteur résidentiel** », « **Vous** » et « **Votre** » signifient ce qui suit :
 - ii. Un individu à l'origine de l'achat et de l'utilisation des Produits pour une application résidentielle munie d'une habitation qui est détenue et utilisée par lui comme résidence principale ou secondaire. Aux fins de cette Garantie limitée, une « application résidentielle » est l'installation et l'utilisation de Produits Fibron dans le cadre d'une terrasse hors sol; ou
 - iii. L'acheteur/propriétaire d'origine d'une habitation nouvellement construite ou rénovée comme résidence principale ou secondaire, pour lesquels des Produits ont été achetés ou installés au nom du propriétaire/acheteur par un individu ou une entreprise, comme un bâtisseur, un entrepreneur ou un promoteur immobilier.
- b. En vertu de cette Garantie limitée, une résidence principale ou secondaire ne comprend pas une propriété en location. Cette Garantie limitée ne s'applique pas aux propriétaires à une autre échelle, aux entreprises de location et aux autres acheteurs commerciaux.

2. QU'EST-CE QUE CETTE GARANTIE COUVRE?

Intégrité physique. Sous réserve des exclusions et limitations établies dans la présente Garantie limitée, Fibron garantit que, pour la Période de garantie applicable indiquée dans la section 3 ci-dessous, chaque Produit doit demeurer exempt de tout défaut de fabrication, et que, lorsqu'il est installé, utilisé et entretenu correctement (et en conformité avec les instructions écrites de Fibron pour les produits), il ne se craquelera pas, ne se fendra pas, ne se délaminera pas, ne pourrira pas et ne subira pas de dommages structuraux issus d'une détérioration fongique.

Résistance aux taches et à la décoloration. Sous réserve des exclusions et limitations établies dans la présente Garantie limitée, Fibron garantit que, pendant la Période de garantie applicable indiquée ci-dessous dans la section 3, les Produits auront une résistance permanente aux taches provenant des dégâts de nourriture et de boisson qui sont susceptibles d'être présents sur une terrasse résidentielle, et que les Produits résisteront aux changements de couleur dus à l'exposition à la lumière et aux intempéries, conformément à la mesure de modification de la couleur, au-delà de 5 unités Delta E (Hunter). Cette Garantie est applicable uniquement dans la mesure où les Produits sont installés, entretenus et maintenus en conformité avec les instructions d'entretien et de maintenance de Fibron.

Veillez noter que Fibron ne garantit pas que les Produits de terrasse Fibron sont complètement à l'épreuve des taches et de la décoloration. Aucun matériau n'est complètement à l'épreuve des taches ou de la décoloration, particulièrement (mais pas uniquement), lorsque les taches résultent de substances qui ne sont pas correctement nettoyées ou lorsque les matériaux sont exposés à des rayons UV et aux intempéries pendant plusieurs années.

3. QUELLE EST LA PÉRIODE DE GARANTIE POUR LES PRODUITS?

La période ou durée de la Garantie limitée pour un Produit (la « **Période de garantie** ») est égal au nombre d'années établi à côté de chaque Produit dans le tableau ci-dessous de la section 3. La Période de garantie commence à la date de l'achat d'origine et continue jusqu'à la première des périodes suivantes : (a) l'expiration de la Période de garantie applicable ou (b) jusqu'à ce que Vous ne soyez plus propriétaire de la propriété sur laquelle le Produit a été installé pour une application résidentielle.

Produit		Période de garantie résidentielle	
		Intégrité physique	Résistance aux taches et à la décoloration
Terrasse en PVC	Promenade, Paramount ^{MD}	À vie	50 ans
Terrasses PE	Collection Concordia ^{MC} Symmetry ^{MD} , collection Concordia ^{MC} Horizon ^{MD}	À vie	50 ans
Terrasses PE	Sanctuary ^{MD}	40 ans	40 ans
Terrasses PE	Collection Good Life Escapes	30 ans	30 ans
Terrasses PE	Collection Good Life Weekender, Fiberon ^{MD} Jatoba, ArmorGuard ^{MD} , Veranda, Xtreme Advantage	25 ans	25 ans
Rampes	HavenView ^{MC} CountrySide, HavenView ^{MC} CitySide, Brio ^{MC} Rhythm, ArmorGuard ^{MD}	25 ans	SO
Terrasses PE utilisées comme revêtement	Collection Concordia ^{MC} Symmetry ^{MD} , Collection Concordia ^{MC} Horizon ^{MD} , Fiberon	25 ans	20 ans
Revêtement	Revêtement en composite Fiberon	25 ans	20 ans
Attaches	Attaches dissimulées de marque Fiberon Universal, Phantom ^{MD} et ArmorGuard ^{MD} (« attaches Fiberon ») comme indiqué au www.fiberondecking.com	20 ans	SO

4. QUELS SONT VOS RECOURS DANS L'ÉVENTUALITÉ D'UN PRODUIT DÉFECTUEUX?

Votre seul et exclusif recours, et la seule responsabilité de Fiberon, incluant, pour toute réclamation qu'un Produit ne satisfait pas ce qui est indiqué ci-dessus, doit être, à la discrétion exclusive de Fiberon : (a) le remplacement du Produit défectueux par un nouveau Produit dans la quantité égale au volume (pieds linéaires) du matériau défectueux; (b) un remboursement au prorata du prix d'achat attribuable à la partie défectueuse du Produit, selon les quantités indiquées à l'annexe de garantie au prorata dans la présente section 4; ou (c) le remplacement des attaches Fiberon défectueuses. Fiberon ne peut en aucun cas être tenu responsable des coûts et dépenses liées à l'installation de Produits de rechange. Les Produits de remplacement Fiberon seront les plus fidèles possible à la couleur, à la conception et à la qualité des produits d'origine, dans la mesure du raisonnable, à la discrétion de Fiberon et à son jugement, mais Fiberon ne garantit pas une correspondance exacte puisque les couleurs et les conceptions peuvent changer. De plus, Vous acceptez d'utiliser une quantité d'attaches adéquates posées de façon appropriée pour l'installation de tous les Produits de rechange, indifféremment de la méthode d'installation d'origine. LES RECOURS ÉNONCÉS DANS CE PARAGRAPHE SONT LES SEULS À VOTRE DISPOSITION ET ILS SONT EXCLUSIFS POUR TOUT PRODUIT NON CONFORME À CETTE GARANTIE LIMITÉE.

Annexe de la garantie au prorata*									
20 ans		25 ans		30 ans		40 ans		50 ans/garantie à vie	
Année de la réclamation	Recouvrement	Année de la réclamation	Recouvrement	Année de la réclamation	Recouvrement	Année de la réclamation	Recouvrement	Année de la réclamation	Recouvrement
0-10	100 %	0-10	100 %	0-10	100 %	0-10	100 %	0-10	100 %
11-12	80 %	11-13	80 %	11-12	90 %	11-13	90 %	11-14	90 %
13-14	60 %	14-16	60 %	13-14	80 %	14-16	80 %	15-18	80 %
15-16	40 %	17-19	40 %	15-16	70 %	17-19	70 %	19-22	70 %
17-18	20 %	20-22	20 %	17-18	60 %	20-22	60 %	23-26	60 %
19-20	10 %	23-25	10 %	19-20	50 %	23-25	50 %	27-30	50 %
				21-22	40 %	26-29	40 %	31-34	40 %
				23-24	30 %	30-33	30 %	35-38	30 %
				25-26	20 %	34-37	20 %	39-42	20 %
				27-30	10 %	38-40	10 %	43-50	10 %
								51+	10 %

5. QU'EST-CE QUE CETTE GARANTIE LIMITÉE NE COUVRE PAS?

Cette Garantie limitée ne couvre pas les vices, les pertes ou les dommages dus à ce qui suit, et il ne peut en être tenu responsable :

- a. L'usure normale, les abus ou la négligence, y compris, mais sans s'y limiter, un impact dû à des objets;
- b. Une installation, une fabrication, un entretien, un nettoyage, une réparation, une manipulation ou un entreposage inadéquat;
- c. La non-observation des instructions écrites, y compris, mais sans s'y limiter, pour un soutien structural, une fixation, une ventilation ou un espacement inadéquat;
- d. L'utilisation de Produits à d'autres fins que celles prévues ou dans une application non recommandée ou autorisée par les instructions écrites de Fiberon;
- e. La non-observation des lois et codes du bâtiment applicables;
- f. Un mouvement, une distorsion, un effondrement ou un tassement du sol ou de la structure de soutien auquel les Produits sont installés;
- g. Une force majeure, y compris, mais sans s'y limiter, une inondation, un ouragan, une tornade, du vent, un tremblement de terre, la foudre, de la grêle et autres similaires;
- h. Un sinistre, un incendie ou une exposition à des sources de chaleur, comme celles d'appareils de cuisson ou de surfaces rétro réfléchissantes;
- i. Un changement climatique, des conditions environnementales, un drainage inadéquat, de l'électricité statique ou toute autre cause hors du contrôle de Fiberon;
- j. Une décoloration, un tachage ou une altération d'aspect découlant de ou causé par, en tout ou en partie, de la moisissure, des matières organiques, des oxydes ou des particules métalliques (y compris, mais sans s'y limiter la rouille ou la corrosion de n'importe quelle attache), de la saleté, d'autres polluants atmosphériques ou environnementaux, des substances étrangères, comme de la graisse ou de l'huile, ou des produits chimiques, y compris, mais sans s'y limiter, ceux que l'on retrouve dans les nettoyeurs;
- k. L'utilisation de composés abrasifs de solvants au pH acide ou basique, ou de peintures ou teintures à base d'huile, la présence de rouille métallique, de produits de ciment ou de maçonnerie, de minéraux atmosphériques ou hydriques, ou de tout autre article résidentiel anormal pour une terrasse;
- l. Le contact direct ou indirect des Produits Fiberon avec des sources de chaleur extrême (plus de 250 degrés);
- m. L'usure normale, telle que définie par une efflorescence naturelle, une exposition au rayonnement solaire, des conditions climatiques ou atmosphériques qui font en sorte que la surface colorée se décolore graduellement, s'écaille, se désagrége ou accumule de la saleté ou des taches;
- n. Une application de peintures, teintures, traitements de surface ou autres substances chimiques, y compris, mais sans s'y limiter, les nettoyeurs ou les pesticides;
- o. Sauf dans la mesure où le présent document l'indique, l'écaillement ou d'autres détériorations de toute peinture, toute teinture ou de tout autre enduit appliqué sur les Produits;
- p. Sauf dans la mesure où le présent document l'indique, les variations ou modifications de couleur des Produits;
- q. Toute attache non fournie ou approuvée par Fiberon. Aucune garantie n'est donnée en ce qui concerne les attaches autres que celles de marque Fiberon. Les autres attaches, qu'elles soient agréées ou non, sont soumises aux seules garanties fournies par leur fabricant et Votre seule garantie et recours est lié(e) à ce fabricant.

6. COMMENT OBTENIR UN SERVICE EN VERTU DE LA GARANTIE?

- a. Pour faire une réclamation en vertu de cette Garantie limitée, Vous devez envoyer une copie de ce document de garantie, une copie de la preuve d'achat originale et des photos du produit non conforme ou défectueux, à l'adresse ci-dessous. Une telle preuve d'achat doit provenir d'un distributeur de produits Fiberon autorisé et doit indiquer (1) la date de l'achat et (2) que suffisamment de produits ont été achetés pour couvrir la quantité de pieds linéaires endommagés réclamés. Toutes les réclamations doivent être reçues par Fiberon dans la Période de garantie et en aucun cas plus tard que trente (30) jours après la découverte d'une possible non-conformité ou d'une autre défaillance du Produit.
- b. Pour un envoi par la poste, les réclamations et les avis doivent être envoyés à :

Fiberon
Consumer and Technical Support
Department 181 Random Dr.
New London, NC 28127 USA
Téléphone 844 226-3958 | Téléc. 704 463-1750 | courriel info@fiberondecking.com

Si l'envoi est réalisé de façon électronique, les réclamations et les avis doivent être envoyés à :

<https://fiberon.insightpro.com/#!/page/customer-warranty-request>

- c. Lors de la découverte d'un possible défaut d'un Produit, Vous devez faire des réparations temporaires ou boucler la zone à Vos frais afin de protéger tous les biens et toutes les personnes qui pourraient en être touchées. S'il est raisonnable de le demander, Vous devez permettre à Fiberon et/ou ses agents autorisés d'entrer, à une heure raisonnable, sur Votre propriété pour inspecter le Produit que Vous dites défectueux. Fiberon doit rendre une décision sur la demande de garantie avant que toute réparation permanente ou toute dépose de matériaux soit entreprise, sinon cette Garantie limitée sera annulée. Aucun Produit ne doit être retourné à Fiberon sauf indication et autorisation contraires de Fiberon par écrit. Tout enlèvement ou retrait de Produits défectueux est à Vos frais.
- d. Veuillez enregistrer votre garantie à <https://www.fiberondecking.com/resources/warranty-registration/warranty-registration-form>. Fiberon Vous suggère fortement d'enregistrer Votre garantie pour obtenir un support technique et un service sous garantie plus rapides. L'enregistrement des produits Fiberon est volontaire. Les droits dont Vous disposez en vertu de cette Garantie ne seront pas limités si Vous décidez de ne pas le faire.

7. LIMITATION DE RESPONSABILITÉ ET EXCLUSION DE CERTAINS DOMMAGES.

LES RECOURS DÉCRITS CI-DESSUS SONT LES SEULS À VOTRE DISPOSITION ET ILS SONT EXCLUSIFS. DE PLUS, IL S'AGIT DE LA TOTALITÉ DE LA RESPONSABILITÉ DE FIBERON POUR CETTE GARANTIE LIMITÉE. LA RESPONSABILITÉ DE FIBERON NE DOIT SOUS AUCUNE CIRCONSTANCE DÉPASSER LE MONTANT PAYÉ PAR VOUS POUR LES PRODUITS DÉFECTUEUX ET FIBERON NE PEUT EN AUCUN CAS ÊTRE TENU RESPONSABLE DES DOMMAGES INDIRECTS, ACCESSOIRES, PARTICULIERS OU PUNITIFS, OU LES PERTES (Y COMPRIS LES PERTES DE PROFITS), QU'ILS SOIENT DIRECTS OU INDIRECTS. CERTAINS ÉTATS OU PROVINCES NE PERMETTENT PAS L'EXCLUSION OU LA LIMITATION DES DOMMAGES ACCESSOIRES OU INDIRECTS, DE SORTE QUE LA LIMITATION CI-DESSUS PEUT NE PAS S'APPLIQUER À VOUS.

8. CONDITIONS ET LIMITATIONS SUPPLÉMENTAIRES.

- a. La conformité des Produits Fiberon pour Votre propriété et l'installation et l'utilisation des Produits, y compris, mais sans s'y limiter, si le Produit répond aux exigences de toute loi, de tout code du bâtiment ou de sécurité, ou de tout règlement similaire applicable, est Votre responsabilité et/ou celle de Vos professionnels de la conception, et non celle de Fiberon. Fiberon ne fournit pas de services d'architecture ou d'ingénierie. Fiberon n'offre aucune garantie ou représentation expresse ou implicite quant à la conformité des Produits, ou leur rendement réel, pour les capacités ou le fonctionnement des Produits à Votre propriété ou dans Vos conditions d'utilisation.
- b. Les instructions écrites de Fiberon sont offertes auprès de votre revendeur Fiberon, de votre entrepreneur ou de Fiberon au [fiberondecking.com](https://www.fiberondecking.com). Vous pouvez également les obtenir en écrivant à Fiberon à l'adresse indiquée ci-dessus.
- c. Personne, y compris, mais sans s'y limiter, tout détaillant, installateur, revendeur, agent ou employé de Fiberon, n'est autorisé à modifier, développer ou ajouter quoi que ce soit à cette Garantie limitée.

Fiberon respecte votre vie privée. Fiberon ne vend pas les renseignements de ses clients. Par ailleurs, et ce qui est tout aussi important, Vous contrôlez comment Fiberon Vous contacte. Nous prendrons en note Vos préférences à la fin de l'enregistrement de la garantie et nous Vous encourageons à consulter notre protection de confidentialité complète à <https://www.fiberondecking.com/privacy-statement>.